

Echanger sur la mise en œuvre de la réforme

## Six conférences pour envisager l'avenir avec les acteurs des SSTI

Comme nous l'avions annoncé lors de l'Assemblée générale de Nancy, plusieurs conférences interrégionales seront proposées à l'automne, afin de diffuser, le plus largement possible, au sein du réseau des SSTI, les grands principes de la réforme.

Le professeur Hubert Seillan, grand témoin de l'évolution de la médecine et de la Santé au travail depuis les années 70, en sera l'intervenant principal.

Une mise en œuvre réussie suppose, en effet, que les acteurs internes des SSTI, membres des instances (Conseil d'administration et Commission de contrôle) et équipes de direction, partagent une compréhension commune des nouveaux textes. Les décalages d'appréciation ou de conscience sur les enjeux liés au projet de Service ou au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, notamment, peuvent constituer des freins à l'efficacité du système. Chacun doit situer son rôle dans le dispositif pour apporter utilement sa contribution.

Ces six conférences interrégionales, qui auront lieu fin septembre et début octobre, permettront de diffuser à l'ensemble de la profession, dans un laps de temps réduit, les éléments de compréhension au bon fonctionnement des SSTI dans le nouveau contexte juridique.

Le propos du Pr Seillan sera complété

par celui de Virginie Perinetti, chargée de mission au Cisme, Avocate spécialisée dans le droit de la santé, qui apportera des informations complémentaires sur les aspects de responsabilités et à l'évolution du monde sanitaire au sens large.

Six dates seront donc proposées pour ces conférences, cinq sont d'ores et déjà arrêtées :

- Lyon, le 20 septembre 2012
- Dijon, le 21 septembre 2012
- Arras, le 28 septembre 2012
- Toulouse, le 2 octobre 2012
- Laval, le 4 octobre 2012

La dernière session se tiendra à Paris à une date qui reste à déterminer.

Les manifestations se tiendront la journée entière. Nous imaginons un horaire compris entre 10h00 et 16h30. Un temps de déplacement sera nécessaire à beaucoup pour participer, ce qui engagera, de fait, leur disponibilité pour la journée entière. C'est donc l'occasion de proposer une séance d'une durée suffisante. L'engagement des acteurs dans la vie du Service appelle une compréhension du dispositif qui demande, sans doute, plus de deux heures d'échanges.

Vous recevrez prochainement des bulletins d'inscription que gèrera la Docis. Les frais de participation seront calculés pour couvrir les frais d'organisation et seront donc limités. Nous espérons que cela facilitera la venue du plus grand nombre.



Hubert Seillan lors de son intervention à l'AG du Cisme 2012

### Anact : Composition du Conseil d'administration

Par arrêté du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé en date du 26 mars 2012, sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), les personnes suivantes :

En qualité de représentants des travailleurs, sur proposition du Mouvement des entreprises de France (Medef) :

Titulaires : M. Serge BONDER, M. Michel BOUTON, M. Alain BRAUD, Mme Nathalie BUET, M. Pierre CHARTRON

Suppléants : Mme Valérie CORMAN, M. Franck GAMBELLI, M. Patrick LEFORESTIER, M. Pascal MAILLIART, M. Michel VIGIER

Sur proposition de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) :

Titulaire : M. Georges TEXIER  
Suppléant : Mme Christiane HERAULT-BRAUD

Sur proposition de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) :

Titulaire : M. André SARRAZIN  
Suppléant : M. Clément LE MAO

Sur proposition de l'Union professionnelle artisanale (UPA) :

Titulaire : M. Gérard POLO

Suppléant : Mme Houria SANDAL-AOUIEUR

En qualité de représentants de salariés :

Sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires : M. Yves AMEILBONNE, M. Yves BIONGIORNO, M. Jean-Michel DUPIRE  
Suppléants : Mme Françoise FAUCHEUX, M. Michel MASDEBRIEU, Mme Annie MICHEL

Sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires : M. Patrick PIERRON, Mme Marie-Antoinette SOLER-KERRIEN  
Suppléants : M. Henri FOREST, M. Laurent MAHIEU

Sur proposition de Force ouvrière (FO) :

Titulaires : M. Bertrand NEYRAND, M. Fernand RUMPLER  
Suppléants : M. Bruno COSTIGLIOLA, M. Alain DERYTER

Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFEC-GC) :

Titulaire : Mme Marie-Christine ALBARET  
Suppléant : M. Henri KIRSTETTER

Sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire : M. Gilles LEYENDECKER  
Suppléant : M. Christian LUTTENAUER

Pour rappel, un focus sur ce partenaire de la prévention a été réalisé dans les Informations Mensuelles du mois de janvier dernier.